



Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),

Juin 2015

Solutions transitoires au moment de la transition I – Etat des lieux

dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII)

1 Origine du mandat

Les membres du comité national de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (CNP CII) coordonnent les activités d'insertion professionnelle en Suisse et travaillent à optimiser la collaboration interinstitutionnelle au sein de cet organe stratégique. En 2011, le CNP CII a demandé à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT à l'époque) d'effectuer une analyse de l'interface entre le case management «Formation professionnelle» (CM FP) et l'assurance-chômage (AC). A la suite de la prise de contact du SEFRI avec divers partenaires de la CII en vue de consolider la procédure, une extension de l'enquête à tous les acteurs et à toutes les solutions transitoires au niveau de la transition I a été décidée.

2 Contexte et objet de l'étude

La Confédération, les cantons, la société et l'économie sont très intéressés à ce qu'un maximum de jeunes puisse obtenir un diplôme postobligatoire. La Confédération et les cantons ont fixé conjointement plusieurs objectifs politiques concernant l'espace suisse de formation. L'un d'eux concerne le taux de jeunes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du degré secondaire II, un taux qui devrait atteindre 95 %. Ces dernières années, plusieurs solutions transitoires ont été mises en place en ce qui concerne la transition de la scolarité obligatoire à la formation professionnelle initiale et celle de la formation professionnelle initiale à la vie professionnelle. Elles s'adressent en particulier aux jeunes confrontés à des difficultés scolaires et sociales. L'ampleur et la diversité des solutions transitoires sont toutefois trop peu connues.

3 Mandat

Partant de ces différents constats, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a confié la réalisation d'un état des lieux des solutions transitoires au moment de la transition I au bureau Landert Brägger Partner. L'objectif du mandat était le recensement des solutions transitoires existantes, ainsi qu'une analyse des participants. Les points essentiels abordés dans cette étude sont : catégorisation des offres, prestataires par cantons, coûts, participations aux solutions transitoires, etc. De plus, cette étude contient un inventaire des offres ainsi que les portraits de 15 cantons.

Afin d'assurer un suivi de l'étude, le SEFRI a invité un groupe d'accompagnement composé de représentants cantonaux et nationaux des différents partenaires actifs au niveau de la transition I.

4 Principaux résultats

En 20 ans, les capacités des solutions transitoires se sont fortement accrues, notamment en raison de la crise financière de 2008. Aujourd'hui, quelque 170 autorités responsables proposent plus de 16 000 places dans des offres de formation transitoires et les semestres de motivation près de 3000 places par an pour un nombre estimé de 23 000 jeunes et jeunes adultes chaque année. La fourniture de solutions transitoires est aujourd'hui garantie sur presque tout le territoire. Il existe la plupart du temps aussi une offre différenciée grâce aux profils d'offres de formation transitoires *Ecole*, *Ecole/pratique* («combi») et *Intégration* ainsi qu'aux semestres de motivation.

En ce qui concerne les offres de formation transitoires, plus de 85 % des personnes réussissent à trouver une solution de raccordement au sens large. 58 % des jeunes et jeunes adultes en SEMO, qui sont généralement en grandes difficultés et dont les performances scolaires sont médiocres et les connaissances de la langue locale souvent limitées, parviennent à intégrer ce type de solution.

Malgré la diminution du nombre de jeunes en fin de scolarité, l'augmentation de l'offre de formation professionnelle initiale (CFC et AFP), ainsi qu'une réduction du chômage des jeunes ces dernières années, le nombre de participants à une solution transitoire n'a pas changé de manière significative. Le fait que près d'un quart des jeunes et jeunes adultes n'intègrent pour l'instant le monde professionnel, si tant est qu'ils y parviennent, que via des étapes intermédiaires, est une réalité. Les conditions-cadres au moment de la transition I restent définies par des facteurs tels que les difficultés d'apprentissage, les migrations et les grandes exigences des entreprises formatrices.

5 Mesures du SEFRI

La Confédération et les partenaires de la formation professionnelle ont mis en place de nombreuses mesures dans le but de faciliter aux jeunes le passage de la scolarité obligatoire à la formation professionnelle initiale. Plus spécifiquement pour les jeunes qui ont des difficultés à entrer dans le monde du travail, la Confédération a été à l'origine de deux dispositifs efficaces avec le lancement du CM FP ainsi qu'avec l'introduction des formations professionnelles initiales de deux ans (AFP).

Le SEFRI soutient également le développement et la mise en œuvre de mesures dans le domaine de la transition I par le biais de l'encouragement de projets de développement de la formation professionnelle et de la qualité (art. 54 LFPr.), ainsi que des prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr.). Il s'agit notamment de mesures pour intégrer dans la formation professionnelle les jeunes en difficulté, de mesures en faveur des groupes et des régions défavorisés, ainsi que de mesures permettant d'assurer et d'étendre l'offre de places d'apprentissage.

En outre, fin 2013 le SEFRI a lancé le projet «*Match Prof*» - *Optimiser l'attribution des places d'apprentissage*. Avec «*Match-prof*» le SEFRI souhaite améliorer de manière durable l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché des places d'apprentissage et diminuer le nombre de jeunes dans les solutions transitoires. Le projet vise notamment les jeunes doués sur le plan cognitif et/ou pratique ainsi que les personnes confrontées à des difficultés scolaires, sociales ou linguistiques.

De plus, le SEFRI a défini en 2014, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, des actions prioritaires relatives à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Ces actions englobent l'augmentation de la qualité de l'orientation durant la scolarité, l'amélioration de la formation et de la formation continue des conseillers ainsi que le développement mieux ciblé des moyens d'information et de la documentation.

6 Etapes suivantes

La présente étude montre une vue d'ensemble des mesures développées au niveau de la transition I. A partir des conclusions de cette étude, un certain nombre de questions se posent, tant au niveau général du système suisse de formation qu'au niveau des institutions et des individus, à titre d'exemple :

- Quel est le rôle et la fonction des solutions transitoires dans le système suisse de formation ?
- L'offre de solutions transitoires ne stimule-t-elle pas la demande ?
- Quelles pourraient être les développements dans la structure, le financement ou l'organisation des solutions transitoires ?
- Des définitions communes ainsi qu'un système de monitoring dans le cadre de la transition I sont-ils nécessaires ?
- La coordination des mesures de transition pourrait-elle être améliorée ?
- Une meilleure prise en charge de certains groupes cible (par exemple les jeunes issus de la migration) doit-elle être envisagée ?

Le rapport Solutions transitoires au moment de la transition I – état des lieux est le fruit d'échanges avec les divers partenaires de la collaboration interinstitutionnelle. Dans ce sens, le SEFRI met à disposition ce rapport aux différentes institutions partenaires, notamment la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) et les partenaires interinstitutionnels. Il est souhaitable que les questions soulevées ci-dessus, ainsi que les éventuelles mesures à prendre soient discutées dans les institutions et organismes compétents. D'autre part, et dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, ce rapport servira de base pour des études plus approfondies.